

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois  
Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Sefne-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départ. moits
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an ..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

5 Août — La chambre criminelle de la Cour de Cassation appelée à se prononcer sur le pourvoi formé par MM. Zola et Perreux contre l'arrêt de la Cour d'assises de Versailles, du 18 Juillet dernier, rejette le pourvoi et condamne MM. Zola et Perreux aux dépens.

6 Août — Par suite de l'arrêt rendu par la Chambre des mises en accusation, M. Bertulus, Juge d'instruction est déclaré incompetent pour connaître de la plainte portée par M. Picquart contre le colonel du Paty de Clam.

7 Août — On annonce comme certaine l'acceptation par l'Espagne des conditions de paix proposées par les Etats Unis, et cette nouvelle est acceptée partout avec un sentiment de véritable soulagement.

— Mort à l'âge de soixante-dix-huit ans de M. Martin Feuillée ancien ministre de la Justice.

— Naufrage dans le détroit de Belle-Isle du steamer anglais *Ip den*, allant de Québec à Plymouth.

8 Août — Le scrutin de ballottage pour les élections aux Conseils Généraux, portant sur 130 sièges, donne les résultats définitifs qui suivent :

Conservateurs .....	189
Ralliés .....	74
Républicains modérés...	268

Républicains.....	494
Républicains radicaux ..	371
Socialistes .....	35
Nationalistes .....	7

— Une dépêche de Panama annonce que les fonctionnaires du gouvernement et leurs familles au nombre de quarante personnes environ ont été massacrés par les Indiens, dans un village du Guatemala occidental.

9 Août. — M. Trouillot, ministre des colonies adresse aux gouverneurs des colonies une circulaire relative à l'exploitation agricole de nos possessions d'outre-mer. Le ministre établit que cette exploitation n'a pas atteint le développement qu'on doit attendre d'elle, surtout en ce qui concerne les denrées exotiques susceptibles d'être importées en France.

10 Août. — Une dépêche de Washington annonce que l'accord est fait entre les deux gouvernements belligérants et qu'un protocole contenant les termes des conditions de paix entre l'Espagne et les Etats Unis a été rédigé.

11 Août. — Arrivée au Havre, du roi Léopold de Belgique à bord du yacht *Alberta*.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La distribution des prix aux élèves de l'école enfantine a eu lieu Jeudi

dernier, sous la présidence de M. Hémar, maire de la ville, qui s'est montré entièrement satisfait des petites saynètes amusantes interprétées par les jeunes pupilles dammartinois et a chaudement félicité leurs excellentes maîtresses, des soins assidus dont elles entourent ces jeunes intelligences en vue de les développer et de les bien préparer à l'étude.

Nombreuse était l'assistance venue pour applaudir aux premiers succès scolaires de ces jeunes écoliers.

— Un détachement du 120<sup>e</sup> régiment d'Infanterie sera de passage à Dammartin le mercredi 17 août prochain à l'effectif de 50 officiers, 1400 hommes et 45 chevaux.

Ces troupes seront cantonnées dans toute la ville.

— Un mouvement de promptitude de la part d'un cultivateur, M. Corvisier, à l'égard d'un enfant de 5 ans, le petit Méret Marcel, a donné lieu à une enquête qui comportera probablement des suites correctionnelles, quoique les faits soient sans gravité.

Malgré la défense qui lui en avait été faite plusieurs fois, l'enfant venait prendre, dans la grange où M. Corvisier battait de l'avoine, des brins de paille qu'il jonchait ensuite sur le chemin.

A bout de patience, le cultivateur fit parvenir au derrière du gosse un petit coup porté avec le manche de son fléau.

(Publicateur)

— Le dimanche 21 août, à 4 heures, vente mobilière au domicile de feu M. Louis Garot, par le ministère de M<sup>e</sup> Pol Couchot, greffier de la justice de paix.

SAINT-MESMES

Le 2 août, à 9 h. 1/2 du matin, le

feu s'est déclaré dans le grenier d'une maison appartenant à M. Parrain et habitée par la famille Ywaert.

Dans ce grenier rempli de foin se trouve le lit des enfants. On suppose qu'ils auront mis le feu en jouant avec des allumettes.

Ce commencement d'incendie a pu être promptement éteint. Quelques chevrons ont été brûlés. Le bâtiment malheureusement n'était pas assuré.

Les pertes s'élèvent pour le locataire à 100 francs environ et pour le propriétaire à 250 francs.

(Écho de la Brie)

#### SILLY-LE-LONG

Dans son audience de lundi dernier, le tribunal correctionnel de Senlis a condamné à 16 fr. d'amende chacun, les nommés Van Decatsyne Camille et Stevens René, sujets belges, ouvriers agricoles à Silly-le-Long, qui avaient voyagé en chemin de fer en seconde classe avec un billet de troisième.

(Écho du Valois)

#### VER

Par arrêté ministériel en date du 30 juillet 1898, M. Déret (Victor-Antoine) brigadier des eaux et forêts de 3<sup>e</sup> classe à la maison forestière de Ver, brigade n<sup>o</sup> 4 du cantonnement de Senlis, est élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade, à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

#### MONTGÉ

Le charretier Billaert, qui a fait du scandale et occasionné des dégâts à la ferme de M. Mouton, vient d'être condamné par défaut à 6 jours de prison, qui lui ont été infligés par le tribunal correctionnel de Meaux.

#### MOUSSY-LE-VIEUX

Il y a quelques jours, notre confrère du *Seine-et-Marne*, annonçait que trois habitants de Meaux passant sur la route de Penchard, près de l'usine

de M. Prevet aperçurent un bolide paraissant avoir vingt centimètres de diamètre, qui tombait dans la direction de Dammartin, en projetant une traînée lumineuse d'environ 3 mètres.

Nous apprenons que ce météore a été aperçu dans la soirée du 26 Juillet par M. Léon Lefèvre, de Moussy-le-Vieux, au moment où il allait s'abattre sur le sol de cette commune; depuis cette époque M. Lefèvre cherchait à en retrouver les traces. lorsque lundi dernier, il fut assez heureux pour apercevoir dans un verger, assez près du chemin, légèrement enfoncé en terre, un superbe aérolithe de forme irrégulière d'environ vingt-cinq centimètres de longueur et du poids de 4 kilog. 500.

M. Lefèvre conserve à titre de curiosité de beau spécimen ce minéral céleste.

#### Voyage scolaire

Nous apprenons que notre nouveau député, M. Menier, vient d'organiser à ses frais, dans sa circonscription, une caravane scolaire de trente-deux élèves dont seize filles et seize garçons, placés sous la surveillance de quatre instituteurs et quatre institutrices de la même circonscription dont les noms sont désignés par le sort, à raison de quatre filles, quatre garçons, un instituteur et une institutrice par canton.

L'excursion durera trois jours (18, 19 et 20 août) et aura pour but une visite à Rouen et au Havre.

Nous applaudissons de grand cœur à cette bonne pensée du sympathique et généreux député qui va combler de joie bon nombre d'écoliers studieux et de maîtres non moins désireux de voir du pays.

#### Ouverture de la Chasse

Par décision du Ministre de l'agri-

culture prise sur la proposition des préfets, l'ouverture de la chasse est fixée pour les départements de Seine-et-Marne, Oise, Aisne, Seine et Seine-et-Oise, au dimanche 4 septembre.

#### Le nouveau Préfet de Seine-et-Marne

Notre excellent confrère de l'*Écho de la Brie* retrace en ces termes, d'après le *Nouvelliste*, le portrait de notre nouveau préfet.

« M. Bœgner, dit-il, arrive avec une excellente réputation, bon administrateur, sérieux, recommandé par douze années de séjour dans sa préfecture du Loiret, ce qui n'est pas commun en un temps où les préfets, moins stables que l'oiseau sur le branché, sont si facilement emportés par la moindre fluctuation gouvernementale.

Bel homme, très décoratif, commandeur de la Légion d'honneur, notre nouveau préfet aura du prestige sur la population, comme autrefois les préfets de l'Empire, M. de Bourgoing notamment, dont le souvenir n'est pas entièrement éteint dans Seine-et-Marne. C'est quelque chose que le prestige en manière d'administration.

Affable, paraissant animé de bienveillance, s'exprimant facilement, M. Bœgner a su plaire. Aux chefs de services ou de corps, qui lui présentaient leurs collaborateurs, il a parlé de Melun et du département comme s'il y résidait de longue date. Il avait étudié son terrain et s'était fait renseigner. S'il a affirmé sa foi républicaine, il l'a fait en excellents termes et sans ostentation. Ce sera surtout un administrateur et non un politicien, se disait-on en l'écoutant. C'est ce qu'il faut à Seine-et-Marne, le plus facile de tous les départements à gouverner. »

Le portrait est séduisant ajoute notre confrère. On assure qu'il n'est pas flatté. Nous pourrions nous en rendre compte.



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Notice

CB

19282  
M025

SHAS



0 000000 110358

## Indépendant et Petite Gazette

L'Indépendant publie la note suivante à la date du 10 août.

La *Petite Gazette* de Dammartin, dans son numéro du 5 décembre, annonçait la décision du Conseil général d'accorder à la Société du chemin de fer de Dammartin à la gare une subvention de 120,000 francs.

Aujourd'hui, l'ancien Comité du chemin de fer, depuis Comité électoral dit « progressiste » nous apprend par la *Gazette* du 7 courant l'enterrement de ce projet et conseille aux 141 électeurs du nouveau Conseil général d'avoir recours à leur élu et de sortir de leur poche le complément de la somme nécessaire pour exécuter les travaux.

Les 221 votants hostiles à M. Labour ne sont donc plus partisans du projet, que le Comité ne les engage pas à apporter leurs capitaux ?

On nous donne comme raison de ce changement l'insuccès de M. Hutin au Conseil général.

M. Hutin qui par ses connaissances et ses relations peut être si utile au projet, ne gardera pas rancune de son échec à Dammartin, qui lui a donné 80 voix de majorité.

Il doit son échec, en grande partie, au Comité, qui pour satisfaire sa rancune contre M. Labour, a continué à semer la discorde et l'agitation.

Depuis l'élection de M. Labour, le Comité dit que ses moyens d'action sont limités.

Je crois qu'ils l'ont toujours été et que ce chemin de fer n'a été pour lui qu'une réclame électorale qui a servi à passionner et abuser la population dammartinoise.

M. Menier n'est-il donc plus tout dévoué à Dammartin ?

Son pouvoir qu'on nous disait si grand et qu'il devait mettre à notre service est donc diminué, et sa bourse qui nous était toute ouverte est-elle donc fermée, depuis que nous l'avons élu député ?

Nous avons reçu là une leçon dont nous saurons profiter.

Nous connaissons maintenant la bonne foi de ce Comité qui au lieu de s'occuper du chemin de fer auquel il disait se consacrer tout entier, a entretenu la haine par ses luttes électorales a préparé l'orgie pour fêter le succès de ses candidats et garde aujourd'hui rancune contre ceux qui n'ont pas obéi à ses ordres.

Aussi souhaitons nous sa disparition ou tout au moins sa dissolution qui nous ra-

mènera enfin la tranquillité.

On nous communique la lettre suivante en réponse à cet article.

*Cher Monsieur Lemaré*

Je vous prie d'avoir l'obligeance de publier ce qui suit sous mon entière responsabilité :

Parmi les 141 électeurs dammartinois qui ont voté contre M. Hutin, il en est qui se sont sentis piqués au vif par la lettre que j'ai signée avec MM. Studer et Offroy dans la *Petite Gazette* de dimanche dernier. L'un d'eux s'improvisant journaliste, a protesté dans un style qui démontre qu'il est aussi brouillé avec la bonne foi qu'avec la grammaire française. La *Petite Gazette* du 5 décembre 1897 a publié au sujet du chemin de fer de Dammartin un article assez détaillé pour que l'on n'ait pas à revenir sur cette question. Je me bornerai donc aujourd'hui à mettre les points sur les *i* pour l'ignorant qui n'a pas su nous lire.

Le premier reproche que l'on nous adresse est d'enterrer purement et simplement le chemin de fer.

Qui donc a jamais parlé de cela si ce n'est l'Indépendant ? N'avons-nous pas, au contraire, affirmé notre dévouement à la population dammartinoise ? Et d'où vient l'argent de la souscription que nous tenons toujours à la disposition de cette affaire ? Notre publiciste de rencontre, qui nous accuse d'avoir envenimé par la politique les questions locales, pourrait-il nous dire sous quel prétexte il met en cause notre honorable député ? M. Menier, il est vrai, n'est pas de ceux qui ne promettent rien, mais lorsqu'il a promis il tient sa parole, et sa bourse, ainsi que la nôtre, reste ouverte pour le bien du pays. Que ceci soit entendu une fois pour toutes.

Ce qui ressort le plus clairement du galimatias publié par l'Indépendant, c'est que certaines gens ne peuvent pardonner au Comité Républicain progressiste d'avoir fait triompher la candidature de

M. Menier d'abord, et d'avoir osé ensuite préférer un homme de valeur à un simple candidat héréditaire.

Mais que notre adversaire se rassure : on dépit du vœu exprimé par lui, nous ne disparaîtrons pas de si tôt et le chemin de fer du comité n'est pas plus enterré que le comité du chemin de fer. Qu'il se borne en attendant à consoler les honnêtes ouvriers — presque tous membres du Comité — du préjudice qui leur est causé momentanément ; car il est évident que les obstacles que l'on s'ingénie à nous créer ne sont pas de nature à hâter la solution si impatiemment attendue.

Et maintenant, si le collaborateur anonyme, (je comprends qu'on hésite à signer un patois semblable), si le collaborateur anonyme de l'Indépendant tient à continuer cette polémique, je l'avertis charitablement qu'il n'aura pas le dernier mot.

André DUPONT

## DOCUMENTS HISTORIQUES SUR DAMMARTIN

La Bibliothèque nationale possède sous la cote L 35 b 191 une petite plaquette, format in-32 imprimée à Paris, en 1690, contenant la relation d'un événement survenu le 6 Janvier précédent devant le château de Dammartin, occupé par les ligueurs.

Cette petite brochure devenue d'une extrême rareté, présente au point de vue historique Dammartinois, un intérêt tout particulier ; nous hésitons d'autant moins à la reproduire à l'intention des lecteurs de la *Petite Gazette*, que son texte est peu étendu. Elle a pour titre :

*La desconfiture des Huguenots  
en l'entreprise qu'ils avoient dressée  
contre le Chasteau de Dampmartin  
le 6 Janvier 1590*



onseigneur le duc de Mayenne, l'une des principales colonnes de ce pauvre et désolé Royaume, signamment pour la conservation et essence de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, imitant en cela la trace des Princes très Chrétiens ses an-

cestres ; ayant par sa vigilance incomparable en toutes choses humaines, réduit à la dévotion du parti Catholique, le Chasteau et forteresse de Dampmartin, (les bons Catholiques du bourg s'étant nonobstant la pétulance des Realistes de Henry 3 et de Henry soy disant souverain des Bearnois, toujours comportez Catholiquement et en la fidèle obéissance de la ville de Paris, et incontinent après la réduction du dict Chasteau au party Catholique par la très sage et heureuse conduite de Monseigneur le duc de Nemours, assisté de Monsieur le Viconte de Tavanois y ayant laissé garnison de quatorze Suisses et quarante-cinq soldats François tirez des régimens de l'armée, et la plus part routiers et expérimentez au mestier de la guerre sous la charge du sieur de Moris, gentil-homme de Savoye. Il advint que le sixième janvier, heure de dix heures au matin, le Capitaine Tremblay (qui honteusement rendit cette place le Samedy, 25 Novembre dernier), désirant recouvrer son honneur envers les principaux chefs et ministres de son party persuada au sieur de la Noue et au sieur de Thoré, la facilité qu'il avoit de recouvrer ceste place ; et ayant à cest effect depuis la réduction, practiqué un soldat nommé la Pierre, qui s'estoit insinué aux bonnes grâces dudit sieur de Moris, pour luy avoir decouvert quelques desseins de l'ennemy, Le 6 de ce mois, le sieur de Thoré (à présent paralytique dedans Senlis) auroit envoyé cinquante cuirasses et cent hommes de pied loger à couvert au bas du cloz nommé Heurtebize et la garenne du Chasteau et bois à la persuasion dudict Tremblay, et conduite par Congneriadis hérétique Ambassadeur aux Grisons de Suisse, lequel envoya audit Chasteau trois sol-

dat habillez en païsans et garnis d'espée, seulement, avec des poules d'Inde et Chappons, feignans venir de certains villages proches dudict Dammartin et estre envoyez des paroissiens pour en faire présent au dit sieur de Moris.

Ces trois soldats ainsi habillez viennent dessus le pont donnant jusques au pontet, qui n'est que deux pieds de large, où estans avec leurs présens, se font faire soubz ce prétexte, ouverture de la petite porte, par un vieux soldat de la nourriture de feu Monsieur le mareschal de Tavanès, nommé Durandas, encore que son expérience luy deust apporter une prévoyance à la conservation de ladict place. Et après avoir accepté leurs présens, se mirent en devoir de le vouloir poigner et forcer en sa poterne, crians armés, armes, place gagnée. Mais ils se hastèrent un peu trop, car ledict Durandas tenant de toute sa force ladict poterne moitié ouverte donna l'alarme bien chaude au corps de garde plus proche qui fut cause que l'ennemy donna en gros sur le pont dormant, et se tint quelque temps jusques à ce que ledict sieur de Moris, Capitaine s'estant armé, vint à l'advenue dudict pont et, assisté de ses vieux soldats François et de dix Suisses des Colonels Fiffer et Tamner armez de corselets et picques selon leur coutume et estant assistez de la grâce de Dieu, et de la générosité de ses soldats François et Suisses, mesme du sieur de Villars, César du Vaux-Bressan et du sergent Médard, vieux soldat des bandes du pays de Boulenois proche de la Catholique ville d'Ardrès; l'ennemy n'y remporta que des coups, et en ayant eu plusieurs morts et blessez sur leur retraicte, et des Catholiques seulement un Caporal nommé du Four, proche d'Amiens qui a eu pendant ce combat

pour tesmoignage de sa valleur et fidélité, une estocade dans la gorge aisée à guérir. Dont l'ennemy voyant qu'il ne faisoit pas bon retira ses blessez et morts le mieux qu'il peut, mais le fourreau d'espée et le chapeau de Tremblay demeurèrent dans les fossez avec le reste de leurs présens.

(à Suivre)

## DAMMARTIN ET SES ENVIRONS

*Historique des Routes*

### ROUTE ROYALE SECONDAIRE

de Meaux à Senlis 1770-1785

(Suite)\*

Dès 1794 on conçoit le projet d'unir ces deux localités et des motifs nombreux sont produits, militants en faveur d'une telle entreprise; d'abord, la mise en communication des chasses royales des forêts de Crécy, Livry, Montceaux, avec celles de Villers-Cotterêts et de Chantilly, ensuite, les avantages procurés au commerce et au transport des troupes.

De multiples compétitions se trouvaient éveillées, comme aujourd'hui, pour la fixation du tracé d'une chaussée. Chaque municipalité réclamait des routes, de même que de nos jours on aspire à la possession d'une voie ferrée. Des influences entervenaient, déterminant l'adoption de tel projet plutôt que tel autre. Ce projet de création d'une route entre Meaux et Senlis provoque les convoitises de Dammartin, du Plessis-Belleville, de Nanteuil; chaque localité fait valoir l'intérêt qui milite en sa faveur. Le duc de Bourbon-Conti recommande la direction de sa terre du Plessis, l'intérêt public se trouvant d'accord avec son agrément.

Ces compétitions retardent l'exécution attendue, les uns en vue du tracé

par Dammartin, les autres par le Plessis-la-Marche (*Archives nationales 4<sup>me</sup> liasse N° 20,286 F14 202*)

Désireux d'y mettre un terme, Peronnet, répond en 1767: « Nous estimons convenable de commencer par ouvrir le chemin de Meaux à Dammartin par Saint-Souplèts, et de faire ensuite celui de Saint-Souplèts à Nanteuil, par Saint-Pathus, en ouvrant une branche de communication avec le Plessis. »

A l'encontre de ces intentions, l'intervention du prince de Bourbon fixe le choix du second tracé, par le Plessis, et, à titre de compensation Dammartin bénéficie d'un embranchement vers Saint-Souplèts (*Archives nationales F14 183*)

Ces derniers travaux se sont accomplis de 1770 à 1785 avec la coopération obligatoire des paroisses riveraines.

Nous venons de voir le Plessis-Belleville désigné en 1764 sous le nom de Plessis-la-Marche, ce qui s'explique parce que Louis François Joseph de Bourbon, prince de Conti, alors seigneur du Plessis, porta d'abord le titre de comte de la Marche. Vers 1785 le Plessis s'appela le *Plessis-Conti* et vers 1750 *Le Plessis-Pontchartrain*, ce dernier nom de celui du seigneur qui vendit en 1763 sa seigneurie au prince de Conti.

A. M.

(\*) Voir le N° 482 de la *Petite Gazette*.

### La superstition et les éclipses de lune

Un des phénomènes célestes les plus curieux à observer, une éclipse de lune, vient d'avoir lieu le 3 juillet dernier, et les astronomes nous ont depuis longtemps prédit une éclipse de soleil pour cette année encore.

Rien de plus intéressant que ces

phénomènes.

Les peuples de l'antiquité voyaient dans les éclipses les présages d'événements graves et étaient frappés d'une terreur superstitieuse à leur venue.

On raconte des habitants de l'Arcadie qu'ils étaient tellement ignorants, qu'au moment d'une éclipse ils firent ouvrir un âne, qu'ils accusèrent d'avoir mangé la lune, parce que l'image de la lune disparut dans l'eau où l'âne buvait au moment de l'éclipse.

Les anciens Aryas expliquaient, eux les éclipses de lune ou de soleil par un combat de l'astre contre quelque puissance hostile et mystérieuse.

D'après les anciens Scandinaves, 2 loups énormes poursuivaient sans cesse le soleil et la lune, et l'un d'eux, appelé le chien de la lune, devait finir par avaler cet astre à la fin des temps.

Un souvenir de cette tradition s'est conservé dans la locution bourguignonne: « Dieu garde la lune des loups. »

Au moyen-âge, on avait coutume de pousser de grands cris pour venir au secours de l'astre. Cette coutume de produire un grand vacarme avec toutes sortes d'instruments pendant les éclipses a été également observée chez les peuplades sauvages de l'Afrique.

De nos jours, les phénomènes célestes que la science explique et prévoit longtemps à l'avance ne sont plus un objet de terreur, mais seulement de curiosité.

L'astronomie a tué en effet la crainte des éclipses.

Alors, c'est bien entendu, mon père, vous refusez de me donner de l'argent.

— Absolument.

— Eh bien! je sais ce qu'il me reste à faire.

Et le fils s'empare d'une boîte de pistolets.

— Malheureux?... s'écrie le père, que vas-tu en faire?

— Je vais les vendre.

de la g  
**DOCKS DAMMARTIN-**  
**DESCHAM**

(En face la Gare)

Charbons de terre — Ch  
 forge - Coke - Anthracite -  
 Briquettes — Bois de con  
 - Ciments - Chaux - Sable-  
 nette - Tuiles - Poteries - I  
 Carreaux - Tuyaux en grè  
 sè.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc -  
 Acier - Grillage et fil gal  
 Pointes - Pelles - Bêches - I  
 - Lessiveuses. Seaux et tu  
 tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix

Librairie-Papeterie E. L

**ERMENONVILLE**  
**ANCIEN ET MODE**

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pag

Tiré à 250 exemplaires numér

1 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

**Dammartin et ses Environs**

Histoire - Biographie - Archéologie

La Livraison de 8 pages . . . . 0 fr. 20

1<sup>re</sup> Livraison. — Les environs de Dam-  
 martin à l'époque préhistorique.

2<sup>e</sup> Livraison. —

Notice topographique et géologique  
 sur les environs de Dammartin.

Livraisons 3 et 4. — Le Château de

Dammartin.

5<sup>e</sup> Livraison. —

Notice historique sur Foiny.

Livraisons 6 et 7. — Excursion à

Juilly et à Nantouillet.

Vient de Paraître

Livraisons 8 et 9 — Une généalogie

en vers des Comtes de Dammartin

Avec notes et commentaires par E. Lemarié

Livraison 10 — Le Tombeau de J.-

J. Rousseau. 2 gravures.

**Cartes cyclistes**

des Environs de Paris

éditées par la Maison TARIDE

50% remise au compl. s' les prix marqués.



PETITE GAZETTE de Dammartin et des Environs

Le Comité Archéologique

de SENLIS (Oise)

ER les MALADIES lisez le

**AL DE LA SANTÉ**

ant tous les DIMANCHES

2 pages avec gravures  
 gratuites. - 2 n° spéc. franco.

par an France 6 fr.

ion postale 8 fr.

Boulevard Montmartre

ecture en Classe

ET DANS LA FAMILLE  
 cation hebdomadaire

RECTEUR J. STEE;

GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

BONNEMENTS

Six mois 3.

0 . . . . . 10 centimes

à la librairie Ch. Delagrave

5 rue Soufflot.

le E. Lemarié à Damuartin.

France en Miniature

NUMÉMENTS — PAYSAGES

ûts par la phototypie

historiques très condensées,

articulièrement aux touristes

e données dans les classes

comme récompenses.

Prix de l'exemplaire. . . . 0 fr. 10

— la douzaine. . . . 1 » »

— du cent . . . . . 8 » »

Adresser les commandes à M. E. LEMARIÉ, im-  
 primeur-photographe, qui se charge, pour un mi-  
 nimum de cent exemplaires de toute reproduction  
 spéciale du même genre (portraits ou vues) au pri  
 ci-dessus.

**NOUVEAU FESTONNEUR**

A ENCRAGE AUTOMATIQUE

Modèle N° 1 contenant

l'appareil muni d'un feston

Prix : 0 fr. 60

Modèle N° 2 contenant

dans un coffret verni, fermeture à ressort

l'appareil muni d'un feston et un flac d'encre

Prix : 1 fr. 10

Modèle N° 3 contenant

l'appareil muni d'un feston, 4 festons de re-  
 change et un flacon d'encre

Prix : 1 fr. 90

Rouleaux festonneurs de rechange : 1 fr. 25

Roulettes pour lever les patrons :

Monture spéciale : 0 fr. 75

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp .E.Lemarié à Dammartin